

BUDGET 2026 – RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Présentation globale du budget

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2026 respecte l'équilibre budgétaire propre au service ordinaire.

Le budget ordinaire

Le budget ordinaire pour 2026 présente des recettes pour une somme de 10.321.976,37€ et des dépenses pour une somme de 9.647.599,95€. Le boni tous exercices confondus s'élève à 674.376,42€.

Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire 2025 présente des recettes pour 3.196.347,51€ et des dépenses pour 3.196.347,51€.

II. Le service ordinaire

1.1. Les recettes

Les recettes ordinaires de l'exercice propre s'élèvent à la somme de 9.222.446,27€.

Elles se répartissent comme suit :

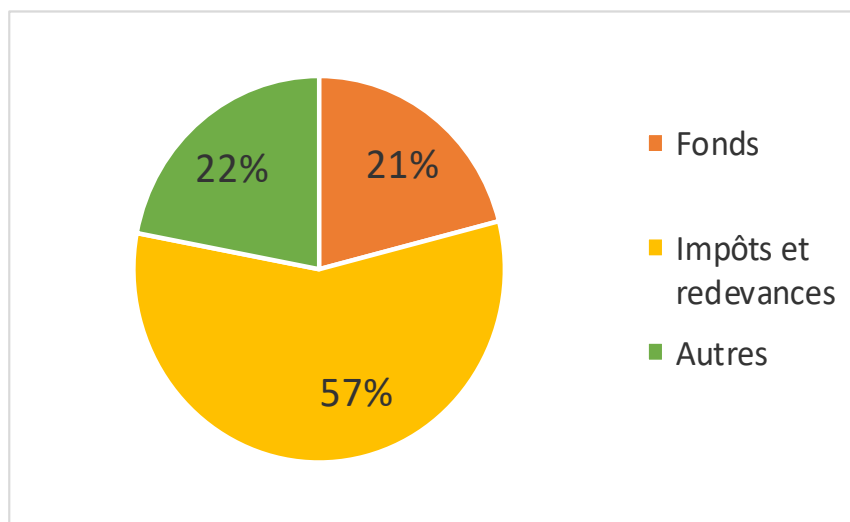
- Transferts : 8.743.793,61€ ;
- Prestations : 471.774,48€ ;
- Dette : 106.878,18€.

Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

Fonds : 1.860.797,24€ (1.822.028,56€ en 2025) ;

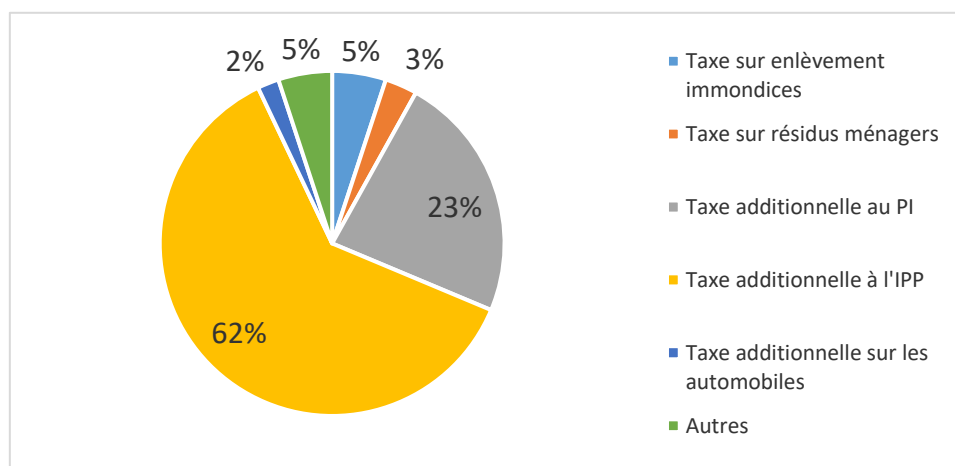
Impôts et redevances : 4.953.281,19 (4.720.628,85 € en 2025) ;

Autres : 1.929.715,18€ (1.999.347,67 € en 2025).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

Taxe sur l'enlèvement des immondices	250.781,00
Taxe sur les résidus ménagers	145.085,00
Taxe additionnelle au PI	1.138.671,29
Taxe additionnelle à l'IPP	3.045.962,36
Taxe additionnelle sur les automobiles	102.846,75
Autres	270.934,79

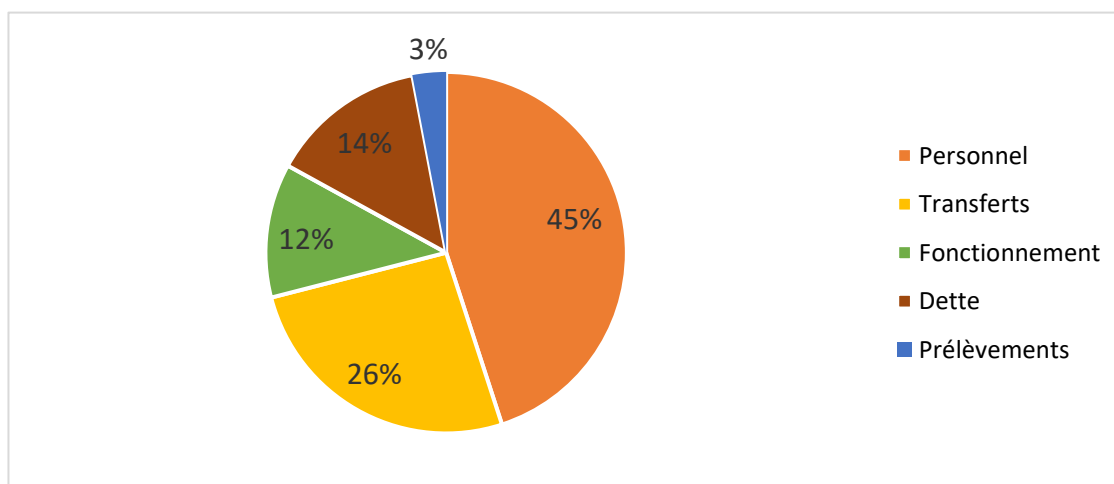


1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 9.591.519,67€.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

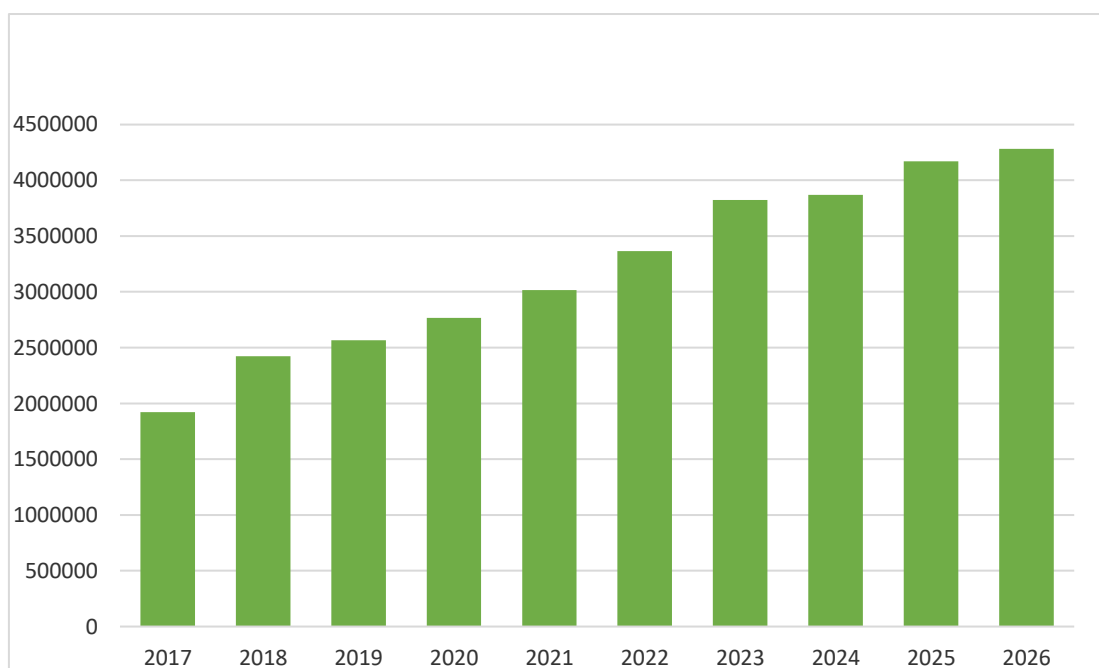
	%	Budget 2025	Budget 2026
Personnel	45%	4.170.124,12	4.281.354,65
Fonctionnement	12%	1.131.234,99	1.135.347,69
Transferts	26%	2.312.381,79	2.461.716,03
Dette	14%	1.556.390,79	1.384.080,59
Prélèvements	3%	74.174,89	329.020,71
Total	100%	9.244.306,58	9.591.519,67



1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 4.281.354,65 € pour 4 170 124,12€ en 2025, soit une augmentation de 2,6%. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'indexation prévue ne ce début d'année ainsi que des augmentations barémiques statutaires.

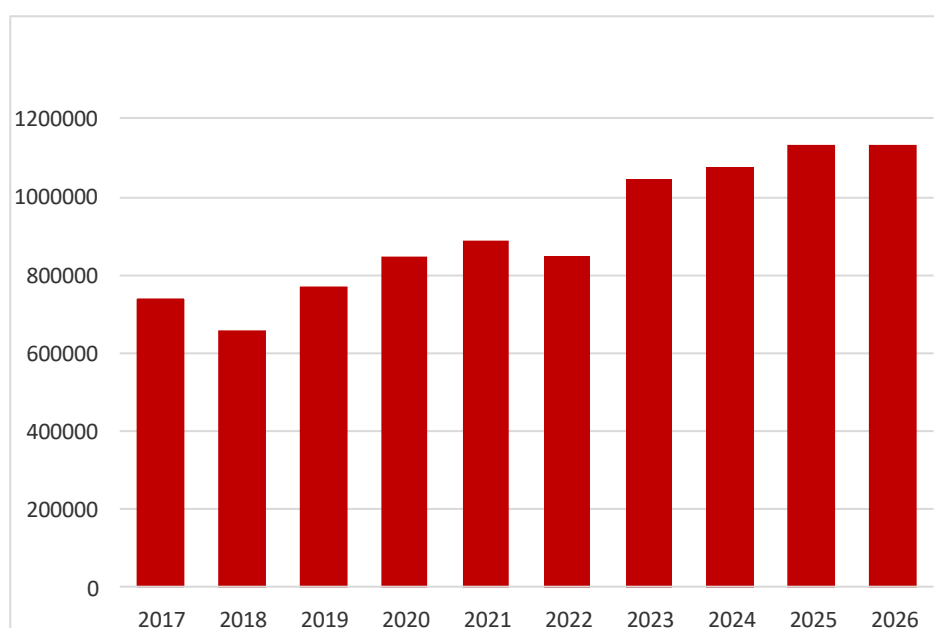
Evolution des dépenses de personnel



1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1.135.347,69€ pour 1.131.234,99 € au budget initial 2025, soit une augmentation de 0,3%.

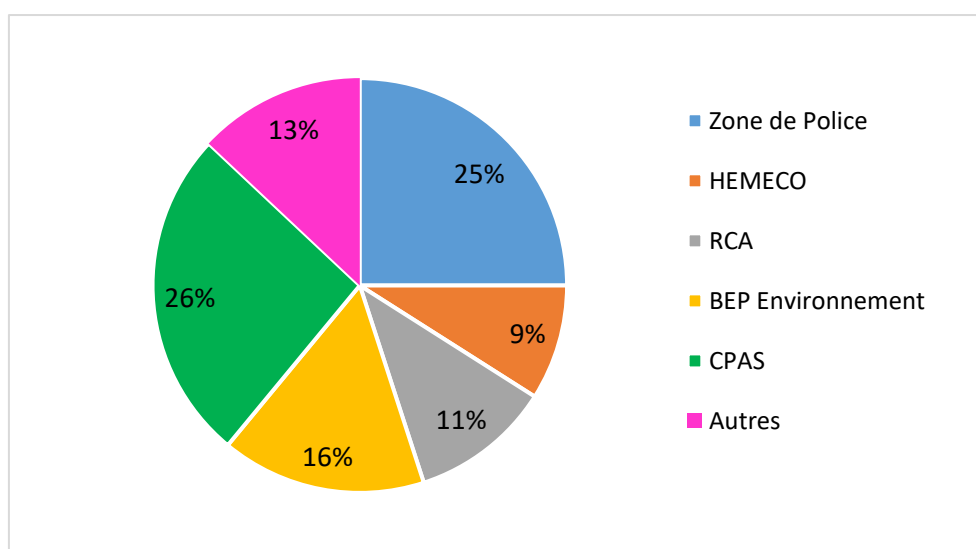
Evolution des dépenses de fonctionnement



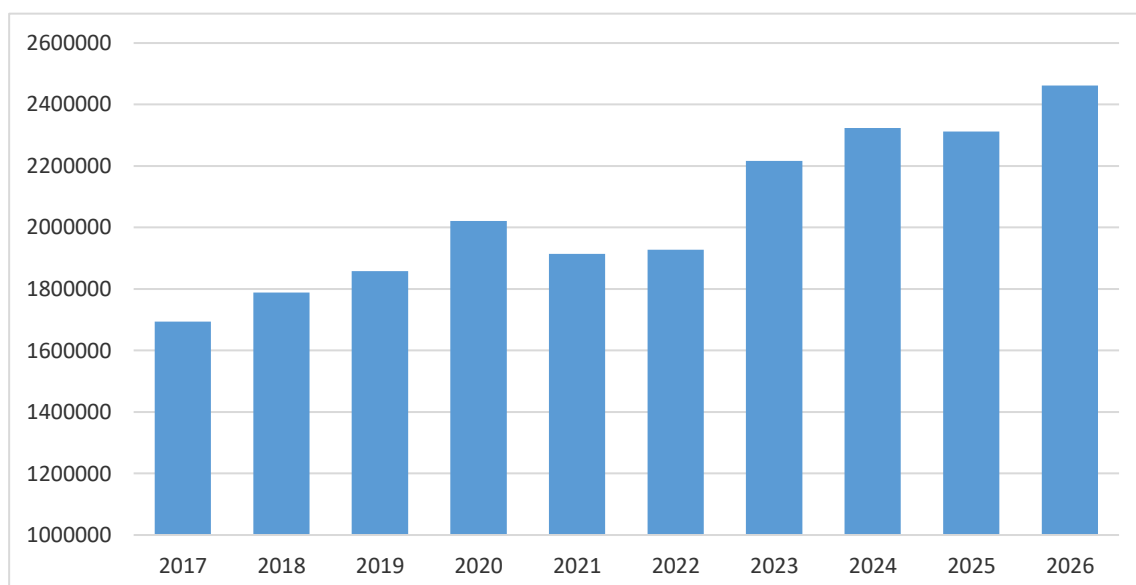
1.2.3. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transfert s'élèvent à 2.461.716,03 € pour 2.312.381,79 € en 2025, soit une augmentation de 6,5 %.

Cette augmentation est notamment due à une augmentation substantielle (+12% !) de la dotation à la Zone de Police, le Gouvernement fédéral ne respectant pas une fois de plus ses obligations en la matière.



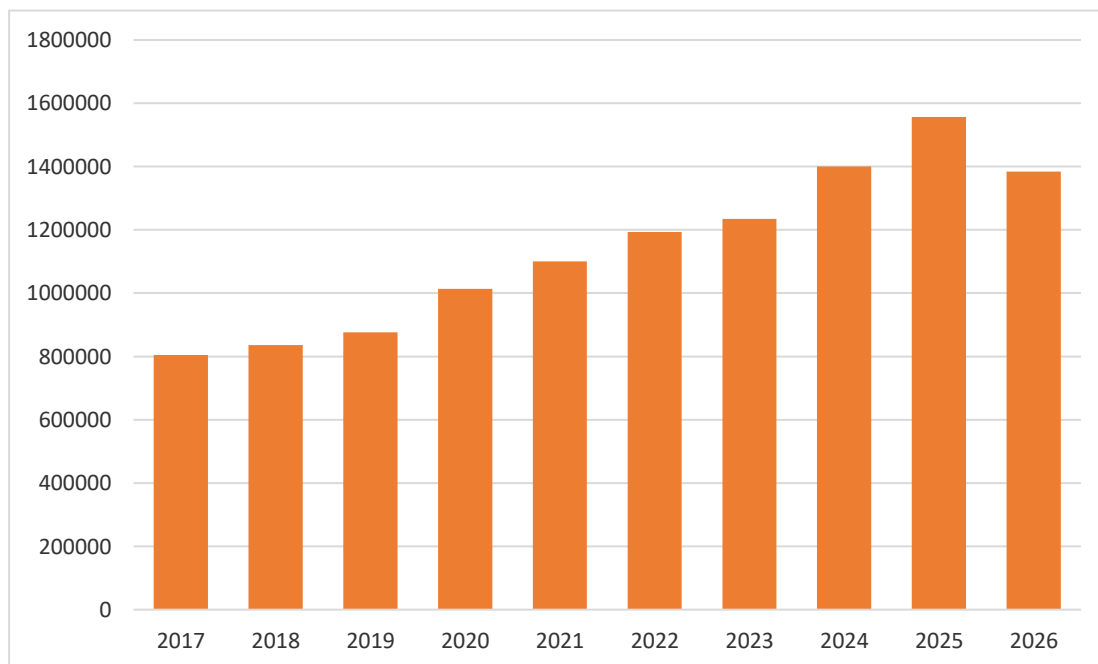
Evolution des dépenses de transferts



1.2.4. Les dépenses de dette

Les dépenses de dette sont évaluées à 1.384.080,59€ pour 1.556.390,79€ en 2025, soit une diminution de 11% !

Evolution des dépenses de dette



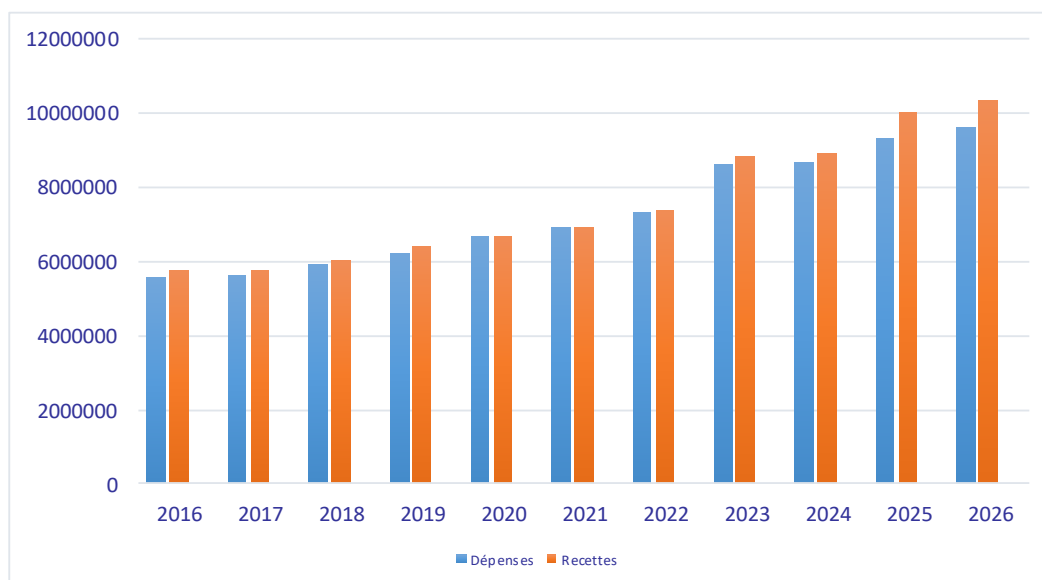
La diminution de la charge de la dette est notamment due à une gestion active de celle-ci qui vise précisément à recourir à différentes techniques financières afin de saisir les opportunités des marchés financiers et d'atteindre une combinaison des objectifs suivants :

- maîtriser le risque de taux ;
- optimiser la composition du portefeuille de la dette;
- créer de nouvelles marges budgétaires en réduisant le coût de financement;
- ajuster l'évolution des charges financières à celles des recettes communales.

Par ailleurs, nous avons utilisé une partie de notre boni cumulé des exercices antérieurs pour financer des investissements d'un montant inférieur à 100.000€, ce qui évite ainsi un recours à l'emprunt.

Et malgré l'exceptionnel plan d'investissements en cours dans notre commune, nous respectons les ratios fixés par la tutelle wallonne.

Evolution globale des recettes et des dépenses



III. Le service extraordinaire

L'année 2026 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement de plusieurs autres.

Le programme d'investissements comporte les nouveaux projets suivants :

Objet	Prévision de dépenses	Subsides	Fond de réserve	Emprunts
Rénovation des bâtiments scolaires (Surlomez et Waret-l'Evêque)	160.000			160.000
Aménagement des abords des écoles de Surlomez (PCDR)	500.000	400.000		100.000
Réparation toiture école du Centre (plateforme)	100.000			100.000
Pose d'un escalier de secours à l'école de Waret-l'Evêque	35.000		35.000	
Achat de terrain pour le bassin d'orage à Lavoir	15.000		15.000	
Aménagement abords hall service des travaux	100.000		100.000	
Achat de matériels pour le service des travaux	34.000		34.000	
Rénovation intérieure de l'église de Lavoir	240.000	153.600		86.400
Réfection du toit de l'église de Héron	27.000		27.000	
Renouvellement du parc informatique	14.500		14.500	
Achat de logiciels	25.000		25.000	
Remplacement de luminaires (LED)	25.000		25.000	
Aménagement des cimetières	25.000		25.000	

Comme indiqué ci-avant, plusieurs projets devraient être concrétisés en 2026 sur base d'engagements budgétés antérieurement :

Construction d'un hangar pour le service travaux (PIC 2022-2024)	888.055	356.637		531.418
Lutte contre les inondations – Etudes par bassins hydrologiques et création de bassins de retenue	150.800	150.800		
Aménagement de la Place Fayat et de la plaine du moulin (maillage vert et bleu)	1.510.153	1.208.122		302.030

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

IV. Conclusions

L'élaboration de ce budget 2026 ne fut pas simple compte tenu des économies réalisées sur le dos des communes et des CPAS par les Gouvernements fédéral, régional et communautaire.

Ainsi, nous avons notamment dû tenir compte :

- de la suppression du 1% additionnel dans l'indexation du fonds des communes (X2);
- de la suppression de l'indexation du subside en faveur de l'ADL (X2);
- de la réduction du montant octroyé dans le cadre de l'aide à l'emploi (APE) de 4,4% pour la commune et de 25 % pour les Régies et de leur suppression intégrale dans les Zones de Police ;
- de l'impact de la réforme des allocations de chômage sur les CPAS ;
- des mesures d'économie réalisées dans l'enseignement.

Malgré ces économies, nous avons pu maintenir pour 2026 l'ensemble des services offerts aux citoyens et ce en n'augmentant pas les taxes qui les impactent directement.

Cette continuation n'est possible que grâce à la politique que nous avons menée depuis que nous sommes dans la majorité et notamment :

- une gestion rigoureuse de nos dépenses de personnel et de nos frais de fonctionnement;
- une recherche permanente de subsides.

Il convient cependant d'être conscient que si les pouvoirs locaux sont encore les cibles privilégiées des Gouvernements dans le cadre des économies annoncées pour les années à venir, des choix importants devront être réalisés.

Le budget 2026 nous permettra également de poursuivre notre important programme d'investissements pour lequel nous avons été bien inspirés de répondre à plusieurs appels à projets dans le cadre du Plan de relance, car il appert clairement que les possibilités futures d'obtention de subsides vont devenir infimes. Notons à cet égard que le budget régional pour la subsidiation de projets dans le cadre du PCDR a été raboté de 30 % !